



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
31 mai 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

Lettres identiques datées du 22 mai 2018, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Une semaine s'est écoulée depuis le massacre perpétré le 14 mai dans la bande de Gaza par Israël, Puissance occupante, contre des civils palestiniens, qui a fait au moins 62 morts et plus de 2 000 blessés, y compris des enfants. Comme rien n'est fait pour s'attaquer aux causes et aux conséquences dramatiques de ce crime odieux, les tensions et le désespoir continuent de s'accroître et menacent de déstabiliser encore davantage la situation.

Or, malgré les appels répétés que nous lançons à la communauté internationale pour qu'elle mette d'urgence un terme au comportement criminel d'Israël à l'égard du peuple palestinien, aucun effort sérieux n'est entrepris pour amener la Puissance occupante à répondre de ses actes et la stopper, ce qui a rendu notre peuple encore plus vulnérable à la brutalité de cette occupation illégale. Nous sommes donc contraints de réitérer l'appel lancé le 15 mai, lors de la réunion d'urgence du Conseil de sécurité – et à maintes reprises avant cela – pour que le peuple palestinien soit placé sous protection, dans le respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme et de nombreuses résolutions sur la question, en particulier en ce qui concerne la protection des civils en période de conflit armé, y compris des enfants.

Cet appel a été largement repris dans la salle du Conseil, dans les capitales ainsi que par les organismes humanitaires et les organisations de défense des droits de l'homme du monde entier. Il s'agit d'assurer la protection, la sécurité et le bien-être d'une population civile sans défense, prise en otage par une occupation vieille de plus d'un demi-siècle et par le blocus qui dure depuis plus de 10 ans. Il concerne également la défense des principes du droit international, qui sont bafoués par la Puissance occupante et par ceux qui la protègent des critiques et se rendent complices de ses actes criminels. Cette situation a eu – et continue d'avoir – des conséquences désastreuses pour le peuple palestinien, nous obligeant à sonner continuellement l'alarme.



À cet égard, je dois vous informer que le 15 mai, lendemain du massacre, les forces d'occupation israéliennes ont tué par balle deux autres civils palestiniens, Bilal Budeir Hussein al-Ashram (17 ans) et Naser Ahmad Mahmoud Ghurab (51 ans), et en ont blessé 40 autres par des tirs à balles réelles, y compris sept enfants, un auxiliaire médical et un journaliste. Le 19 mai, deux civils palestiniens, Mouin Abdelhamid al-Saai (58 ans) et Mohammed Mazin Alian (20 ans), ont succombé aux blessures par balles que leur avaient infligées Israël. Cela porte le nombre de civils palestiniens tués à 108, dont 15 enfants, depuis le 30 mars, date du début de la Grande Marche du retour.

De nombreuses preuves suggèrent que ces meurtres étaient délibérés et non quelque erreur ou réaction excessive des forces d'occupation. En effet, une grande partie des personnes tuées l'ont été d'une balle dans le dos provenant d'armes conçues pour infliger des dommages maximaux au corps humain, et nombre d'entre elles étaient à des centaines de mètres de la barrière : des hommes, des femmes, des enfants, des journalistes et des auxiliaires médicaux qui ne représentaient aucune menace.

À cet égard, il convient de souligner que le lieutenant-colonel Jonathan Conricus, porte-parole de l'armée israélienne, a fait la déclaration suivante au sujet des manifestants palestiniens : « Nous avons tiré afin de les empêcher d'endommager les infrastructures de sécurité et de s'infiltrer en Israël ». Par ces propos, il a admis clairement que l'usage de tireurs embusqués et de balles réelles contre les manifestants n'était pas justifié par un danger de mort imminent.

Amnesty International a déclaré ce qui suit concernant le massacre du 14 mai : « C'est un nouvel exemple révoltant du recours excessif à la force par l'armée israélienne et de l'utilisation de balles réelles d'une façon totalement déplorable. Il s'agit d'une violation des normes internationales, et dans certains cas il semble que nous soyons face à des homicides délibérés, qui constituent des crimes de guerre ».

Un porte-parole du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a quant à lui affirmé : « Les règles fixées par le droit international en matière d'emploi de la force, pourtant rappelées à maintes reprises, semblent avoir été à nouveau ignorées. Toute personne – femme, enfant, membre de la presse, sauveteur ou passant – est susceptible d'être tuée ou blessée si elle s'approche à moins de 700 mètres de la barrière, pratiquement quel que soit l'endroit où elle se trouve. Des journalistes et des observateurs des droits de l'homme ont en outre décrit « des tireurs isolés retranchés à plusieurs centaines de pieds, parfois même plus loin, visant des manifestants et les exécutant les uns après les autres » (Human Rights Watch).

Comme l'a fermement indiqué le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, lors de la séance du Conseil de sécurité tenue le 15 mai : « Rien ne saurait justifier ces morts. Il n'y a aucune excuse ! ». Or, certaines déclarations prononcées à cette réunion visaient précisément à trouver des excuses à ce massacre. Il est extrêmement décourageant d'entendre dans ces propos l'accusation indécente selon laquelle les Palestiniens sont d'une manière ou d'une autre responsables de leur propre mort. Depuis quand une victime est-elle responsable des violences qui lui sont infligées ?

Si les victimes des massacres brutaux perpétrés le 14 mai et au cours des sept dernières semaines n'étaient pas palestiniennes ou arabes, certains pays auraient-ils osé les accuser d'avoir mis en scène leur propre mort ou d'être à l'origine de leurs propres souffrances ? Le Conseil de sécurité serait-il resté sourd à leur appel à la liberté ? Se serait-il abstenu de publier une déclaration demandant simplement que le droit international soit respecté, qu'il soit mis fin au massacre et qu'une enquête soit menée pour établir pourquoi il y avait eu tant de morts et de blessés parmi les civils ?

Plusieurs déclarations illustrent cette déshumanisation du peuple palestinien : un porte-parole du Gouvernement des États-Unis a ainsi caractérisé le meurtre des

Palestiniens de « tentative de propagande ». Le 14 mai, le Ministre israélien des affaires stratégiques, Gilad Erdan, a qualifié à deux reprises les manifestants palestiniens de Gaza de « nazis ». Un porte-parole du Gouvernement israélien a également « justifié » l'utilisation de balles réelles et l'exécution de manifestants palestiniens à Gaza par le fait qu'Israël « ne pouvait pas mettre tous ces gens en prison ». À cet égard, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a constaté avec inquiétude que « les autorités israéliennes et les membres des forces de sécurité israéliennes tenaient de façon croissante des discours de haine raciale et d'incitation à la violence raciste contre les Palestiniens ».

Les Palestiniens, au même titre que tous les autres êtres humains, méritent que la communauté internationale s'intéresse à leur sort et prenne des mesures ; ils doivent être protégés conformément au droit international. Il ne faut pas donner l'impression que leurs vies sont inutiles, qu'elles ne méritent pas l'attention de la communauté internationale ni même une déclaration du Conseil de sécurité. À ceux qui en doutent, nous le réaffirmons : les vies des Palestiniens comptent aussi. Nous pleurons toutes les vies qui ont été perdues. Voici les noms des manifestants civils palestiniens qui ont été exécutés le 14 mai :

1. Laila Anwar al-Ghandoor (8 mois)
2. Ezz el-din Musa Mohamed Alsamaak (14 ans)
3. Wisaal Fadl Ezzat Alsheikh Khalil (15 ans)
4. Ahmed Adel Musa Alshaer (16 ans)
5. Saeed Mohamed Abu Alkheir (16 ans)
6. Saadi Said Fahmi Abu Salah (16 ans)
7. Talal Adel Ibrahim Mattar (16 ans)
8. Ibrahim Ahmed Alzarqa (18 ans)
9. Abdulrahman Sami Abu Mattar (18 ans)
10. Bilal Badeer Hussein al-Ashram (18 ans)
11. Eman Ali Sadiq Alsheikh (19 ans)
12. Kamil Jihad Kamil Mihna (19 ans)
13. Zayid Mohamed Hasan Omar (19 ans)
14. Motassem Fawzy Abu Louley (20 ans)
15. Anas Hamdan Salim Qadeeh (21 ans)
16. Ali Mohamed Ahmed Khafajah (21 ans)
17. Mohamed Abd Alsalam Harz (21 ans)
18. Mahmoud Wael Mahmoud Jundeyah (21 ans)
19. Yehia Ismail Rajab Aldaqaor (22 ans)
20. Mustafa Mohamed Samir Mahmoud Almasry (22 ans)
21. Ezz Eldeen Nahid Aloyutey (23 ans)
22. Mahmoud Mustafa Ahmed Assaf (23 ans)
23. Mokhtar Kaamil Salim Abu Khamash (23 ans)
24. Mahmoud Saber Hamad Abu Taemah (23 ans)

25. Ahmed Fayez Harb Shahadah (23 ans)
26. Ahmed Awad Allah (24 ans)
27. Ahmed Zahir Hamid Alshawa (24 ans)
28. Mahmoud Yahya Abdawahab Hussain (24 ans)
29. Khalil Ismail Khalil Mansor (25 ans)
30. Mohamed Hasan Mustafa Alabadilah (25 ans)
31. Mohamed Ashraf Abu Sitta (26 ans)
32. Bilal Ahmed Abu Diqah (26 ans)
33. Ahmed Salim Alyaan Aljarf (26 ans)
34. Ahmed Majed Qaasim Ata Allah (27 ans)
35. Mohamed Samir Duwedat (27 ans)
36. Ahmed Mohammed Ibrahim Hamdan (27 ans)
37. Ahmed Mahmoud Mohammed Alrantisi (27 ans)
38. Mahmoud Rabah Abu Maamar (28 ans)
39. Musab Yousef Abu Leilah (28 ans)
40. Ahmed Fawzy Altetr (28 ans)
41. Mohamed Abdelrahman Meqdad (28 ans)
42. Alaa Alnoor Ahmed Alkhatib (28 ans)
43. Obaidah Salim Farhan (30 ans)
44. Jihad Mufid al-Farra (30 ans)
45. Ismail Khalil Ramadhan Aldaahuk (30 ans)
46. Omar Jomaa Abu Ful (30 ans)
47. Ahmed Abdullah Aladini (30 ans)
48. Fadi Hassan Abu Salah (30 ans)
49. Motaz Bassam Kamil al-Nunu (31 ans)
50. Mohammed Riyad Abdulrahman Alamudi (31 ans)
51. Jihad Mohammed Othman Mousa (31 ans)
52. Shahir Mahmoud Mohammed Almadhoon (32 ans)
53. Mahmoud Sulayman Ibrahim Aql (32 ans)
54. Mohammed Hani Hosni Alnajjar (33 ans)
55. Fadl Mohamed Ata Habshy (34 ans)
56. Mousa Jabr Abdulsalam Abu Hasnayn (35 ans)
57. Mohammed Mahmoud Abdulmoti Abdal'al (39 ans)
58. Abdelsalam Yousef Abdelwahab (39 ans)
59. Nasser Ahmed Mahmoud Ghrab (51 ans)
- 60-62. Non identifiés

En outre, depuis le début des manifestations, plus de 12 600 civils palestiniens ont été blessés dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé. La majorité des blessés ont dû être hospitalisés et nombre d'entre eux sont toujours dans un état grave ou critique. Parmi eux, plus de 3 500 personnes, dont un grand nombre resteront handicapées à vie, ont essuyé des tirs à balles réelles.

À cet égard, le 14 mai, Médecins Sans Frontières a déclaré que ce qui s'était passé ce jour-là était inacceptable et inhumain. Il était insoutenable de voir tant de personnes non armées se faire tirer dessus en si peu de temps. Ce bain de sang s'inscrivait dans la continuité de la politique appliquée par l'armée israélienne ces sept dernières semaines : tirer à balles réelles sur des manifestants, considérant que toute personne s'approchant de la barrière de séparation est une cible légitime. La plupart des blessés garderaient des séquelles à vie.

Selon Medical Aid for Palestinians, organisation non gouvernementale britannique œuvrant sur le terrain à Gaza, le système de santé gazaoui, qui était déjà dégradé, est soumis à une telle pression par l'afflux massif de blessés qu'il est aujourd'hui « proche du point de rupture ». Comme l'a déclaré un porte-parole du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, « l'insuffisance de lits d'hôpitaux et de services médicaux met les blessés graves face à un scénario cauchemardesque. Nous voyons encore Israël empêcher des manifestants blessés de quitter Gaza pour se faire soigner ».

Le 17 mai, le Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires et le développement dans le Territoire palestinien occupé, Jamie McGoldrick, a fait la déclaration suivante : « Les stocks de médicaments et de fournitures s'épuisent, et nous ne disposons que de peu de ressources pour les reconstituer. Notre capacité à atteindre les familles touchées, y compris les enfants, et à leur fournir une assistance est extrêmement limitée en raison de financements insuffisants. Sans nouvel apport de fonds, les événements récents auront des répercussions bien pires pour les victimes, et notre capacité à répondre aux nouveaux besoins, quels qu'ils soient, sera fortement limitée ». Ces nouveaux besoins sont en augmentation dans le contexte de crise humanitaire que connaît déjà Gaza en raison d'une décennie de blocus israélien et d'agressions répétées de l'armée israélienne.

Pour aggraver encore une situation déjà affligeante, Israël, Puissance occupante, continue de prendre pour cible le personnel et les équipements médicaux. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, depuis le 30 mars, début des manifestations, un auxiliaire médical a été tué et 229 autres blessés alors qu'ils dispensaient des soins aux blessés. Trente-deux ambulances ont également été endommagées.

L'auxiliaire médical qui a été tué, Musa Abuhassanin, a reçu une balle dans la poitrine alors qu'il portait secours à une autre victime qui se faisait tirer dessus. Il venait juste de prodiguer des soins au docteur Tarek Loubani, originaire de la province canadienne de l'Ontario, qui avait été blessé par balle le 14 mai en dépit du fait qu'il portait une « tenue verte d'hôpital » et qu'il était avec un groupe d'autres travailleurs sanitaires qui se tenaient à l'écart de la manifestation principale, mais à portée de vue de trois avant-postes où se trouvaient des tireurs embusqués israéliens.

Ceux qui n'ont pas été tués pendant la manifestation pacifique à Gaza continuent de mourir à petit feu à cause du blocus cruel et prolongé imposé par Israël, qui est entré dans sa onzième année. Par exemple, Sara Roy, experte de premier plan dans le domaine de l'économie gazaouie, a déclaré que « des êtres humains innocents, pour la plupart jeunes, s'empoisonnaient lentement avec l'eau qu'ils buvaient », puisque 95 % des ressources en eau de Gaza sont devenues impropres à la consommation humaine.

Dans ce contexte de criminalité que connaît Gaza, il y a une semaine, le 14 mai, nous avons été témoins d'une autre obscénité : la juxtaposition des photos de l'ouverture de l'ambassade américaine à Jérusalem, où l'on voyait les responsables des États-Unis et d'Israël célébrer leurs violations du droit international, et des images du carnage de civils innocents, à une soixantaine de kilomètres de là, à Gaza. Nous réaffirmons que par la décision provocatrice et illégale qu'ils ont prise en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, notamment des résolutions 476 (1980), 478 (1980) et [2334 \(2016\)](#), et de l'interdiction sans équivoque de l'acquisition de territoires par la force, les États-Unis ont aggravé la situation et encouragé Israël à poursuivre ses violations du droit international en toute impunité, et incité d'autres États, comme le Guatemala et le Paraguay, à agir au mépris du droit international et des résolutions de l'ONU.

La communauté internationale ne saurait rester silencieuse devant cette situation illégale et injuste. Face aux meurtres et aux mutilations de manifestants non armés commis délibérément par Israël à Gaza, nous demandons de nouveau que le peuple palestinien soit placé d'urgence sous protection internationale.

Nous nous félicitons de la décision prise le 18 mai par le Conseil des droits de l'homme de créer une commission internationale indépendante chargée d'enquêter sur tous les cas de décès ou de blessures depuis le 30 mars et de veiller à établir les responsabilités en ce qui concerne les violations du droit international commises lors des grandes manifestations de civils qui ont eu lieu à Gaza. Cette enquête doit être la première étape des efforts menés par l'ONU pour mettre fin à l'occupation illégale du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, au blocus illégal de Gaza et aux décennies de dépossession des réfugiés palestiniens, qui constituent tous les causes profondes de cette crise qui perdure et de la brutalité dont nous avons été témoins le mois dernier.

Par ailleurs, nous demandons instamment à tous les États de maintenir l'aide humanitaire vitale qu'ils apportent au peuple palestinien, notamment au regard de la situation d'urgence médicale qui prévaut à Gaza, et d'accroître leur appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui, au-delà de l'assistance qu'il fournit, reste une bouée de sauvetage pour tant de réfugiés vulnérables en l'absence de solution juste et face au désespoir grandissant et à l'incertitude sur l'avenir.

Malgré les décennies d'oppression subies par le peuple palestinien, nous sommes déterminés à protéger leurs droits et à faire respecter la justice et la dignité humaine, et restons convaincus que l'on pourra mettre fin à leurs souffrances par des moyens pacifiques, dans le respect de la légalité internationale. En ces jours de deuil, nous appelons une fois de plus la communauté internationale, le Conseil de sécurité en tête, à agir conformément à ses obligations juridiques et à ses engagements pour dénouer cette crise et renforcer la valeur et l'intégrité du droit international, ainsi que notre foi dans le système international.

La présente lettre fait suite aux 635 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 14 mai 2018 ([A/ES-10/781-S/2018/458](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Riyadh **Mansour**
